

NOM ET PRÉNOM DU DEMANDEUR

ADRESSE

VILLE

TÉLÉPHONE



**Demande de place
sur les marchés**

N° DU R.C

DÉLIVRÉ LE

À

[Joindre une copie de l'extrait Kbis \(de moins de trois mois\)](#)

ACTIVITÉ PRÉCISE EXERCÉE :

NATURE DE LA DEMANDE :

		Métrage demandé	
Volant	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Abonné	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Changement de place	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Augmentation du métrage	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

LIEU D'EXERCICE SOUHAITÉ :

Place Fouillère (Mardi, vendredi, dimanche)	<input type="checkbox"/>
Chennevières (Jeudi et Dimanche)	– Halle Couverte <input type="checkbox"/>
	– Extérieur <input type="checkbox"/>
Place Romagné (Mercredi et Samedi)	– Halle Couverte <input type="checkbox"/>
	– Extérieur <input type="checkbox"/>

Je m'engage à respecter le règlement des marchés, notamment les heures fixées pour les déballages (terminés à 8h00 pour les abonnés), les lieux fixés pour le stationnement des véhicules, l'arrêt des ventes (13h30) et les remballages (terminés à 14h30), le dépôt des détritrus dans les récipient prévus à cet effet à l'exception des déchets putrescibles qui doivent être emportés, ainsi que les emballages encombrants.

Je m'engage d'autre part à ne pas modifier l'activité déclarée.

A Conflans, le _____
Signature du demandeur précédée
de la mention « lu et approuvé »

Ne rien inscrire ici

Demande enregistrée en mairie

Le :

N° d'ordre :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

COMMERÇANT NON SÉDENTAIRE

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de l'activité,
- Attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) s'il est commerçant,
- Attestation d'immatriculation au registre des métiers (RM) s'il est artisan,
- Déclaration auprès du Centre de Formalités des entreprises (CFE) pour les auto-entrepreneurs qui sont dispensés d'immatriculation au RCS ou au RM



EN CAS D'ACTIVITÉ HORS DE LA COMMUNE DE DOMICILIATION

La carte de commerçant ou artisan ambulant est obligatoire ⁽¹⁾ seulement lorsque l'activité est exercée en dehors de la commune de domiciliation du professionnel. Il s'agit de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante.

PRODUCTEURS

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de l'activité
- Attestation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Relevé parcellaire



ARTISTE OU FORAIN

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de l'activité
- Inscription à la Maison des Artistes

⁽¹⁾ Elle remplace la déclaration préalable qui devait auparavant être effectuée en préfecture (les formulaires cerfa n°12742*01 et n°20-3238 ne sont plus en vigueur). Les cartes cartes permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrées avant le 10 mars 2010 restent valables jusqu'à leur date d'expiration.